

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

DÉLÉGATION DU PE À L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EURO-MÉDITERRANÉENNE

PROCÈS-VERBAL
Réunion du 12 mars 08

STRASBOURG

TABLE DES MATIÈRES

1.	Adoption du projet d'ordre du jour	2
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2008.....	2
3.	Communications de la présidence.....	2
4.	Compte-rendu de la réunion du Bureau de l'APEM du 28 février 2008 à Athènes	2
5.	Préparation de la quatrième session plénière de l'APEM, Athènes, 27 - 28 mars 2008	3
	(nomination des membres des nouveaux bureaux des organes de l'APEM, échange de vues sur les priorités de la présidence du Parlement européen par rapport à l'APEM pour 2008 - 2009*, aspects généraux de l'organisation)	
6.	Divers.....	4
7.	Date et lieu de la prochaine réunion	

09.04.2008
SM

La séance est ouverte à 17 h 40, sous la présidence de M. Hans-Gert Pöttering, président.

1. Adoption du projet d'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2008

Le procès-verbal est adopté.

3. Communications de la présidence

Le président informe les membres de la réunion constitutive du groupe de travail du PE sur le Moyen-Orient, organisée à Strasbourg le 20 février 2008, ainsi que du résultat positif de sa visite en Égypte (24-25 février 2008) à la suite de la résolution du 17 janvier 2008 du PE sur la situation des droits de l'homme dans ce pays.

Les membres prennent note des déclarations de la présidence de l'UE concernant la situation à Gaza et dans le sud d'Israël (publiées le 28 février et le 02 mars) et l'attaque terroriste en Israël du 06 mars (publiée le 07 mars), et qui sont conformes à la position du PE, ainsi que souligné par le président dans sa déclaration sur la situation à Gaza du 10 mars 2008.

4. Compte-rendu de la réunion du Bureau de l'APEM du 28 février 2008 à Athènes

Le président informe également les membres des décisions prises par le Bureau de l'AMPE en sa réunion du 28 février à Athènes:

- Le Bureau accepte, en principe, que le PE assure la présidence de l'AMPE l'année prochaine (mars 2008-mars 2009). Ce point doit encore être approuvé en séance plénière (et n'a pas encore été accepté par la Jordanie, dont la candidature a été proposée par les parlements du sud de la Méditerranée).
- La Jordanie et le Maroc seront les nouveaux représentants des parlements du sud de la Méditerranée au sein du Bureau, pour autant que cette proposition soit acceptée en séance plénière.
- En l'absence de candidats au poste attribué aux parlements nationaux de l'UE au sein du Bureau de l'AMPE, le Parlement grec a exprimé son désir de voir son mandat renouvelé lors de la réunion du Bureau. Ce renouvellement exigerait une légère modification du règlement, à savoir l'ajout des mots «en principe» à l'article stipulant que «Le mandat des membres du Bureau est de quatre ans; ce mandat n'est *en principe* pas renouvelable».
- Le président informe les membres de l'intention du parlement italien de demander un poste au sein du Bureau de l'AMPE. Cette information n'a cependant pas encore été confirmée.

- Le président avait proposé que le PE soit représenté au sein du Bureau des différentes commissions de l'Assemblée, ce que les membres des autres bureaux ont accepté.
- Il a été décidé de proposer à l'Assemblée de conférer le statut de commission permanente à la commission ad hoc sur les droits de la femme et de créer une nouvelle commission ad hoc de l'environnement et de l'énergie.

Le président informe également les membres que le Bureau de l'AMPE a décidé de demander à la commission politique de préparer un projet de déclaration sur la construction de nouvelles colonies à Abou Daes / Jérusalem et sur le film anti-islamique «Fitna», réalisé par le député néerlandais Geert Wilders.

M. Hammerstein rappelle la recommandation de 2006 adoptée par la séance plénière de l'AMPE et réclamant *«la création d'une commission ad hoc, comptant des sages et des experts des deux côtés de la Méditerranée pour renforcer ... le dialogue interculturel et la médiation»* et appelant la Fondation «Anna Lindh» à prendre des mesures à cet effet. Il s'interroge sur le suivi donné par la Fondation Anna Lindh à cette recommandation.

Plusieurs membres (M. Carnero Gonzales, Mme Saifi) sont d'avis que la discussion sur la liberté d'expression et le dialogue des cultures et des civilisations doivent se poursuivre au sein des commissions parlementaires de l'AMPE et que des sages et des experts doivent être invités pour partager leurs idées avec les membres des commissions appropriées.

Mme Saifi informe les membres que les commissions politique et de la culture ont proposé de tenir une réunion conjointe avec pour principal thèmes le dialogue interculturel et les caricatures anti-islamiques.

Le secrétariat est invité à contacter la Fondation «Anna Lindh» à propos du suivi de la recommandation de 2006. Le président propose d'aborder également le problème lors de la réunion du bureau de l'AMPE à Athènes.

5. Préparation de la quatrième session plénière de l'APEM, Athènes, 27 - 28 mars 2008

(Présidence de Rodi Kratsa, vice-président)

Le président informe les membres que la présidence grecque a invité plusieurs orateurs de haut niveau à s'exprimer lors de la séance plénière, mais que leur participation reste à confirmer. La seule confirmation reçue à ce jour par la présidence grecque de l'AMPE est celle du Premier ministre grec Kostas Karamanlis.

Les participants sont également informés du thème principal de la séance plénière du 28 mars à Athènes: «Énergie et environnement: perspectives pour la coopération euro-méditerranéenne».

Les membres qui souhaitent prendre la parole au cours de ce débat sont priés d'en informer préalablement le secrétariat.

6. Divers

M. Carnero Gonzales souligne que le transfert de la présidence de l'AMPE au Parlement européen de mars 2008 à mars 2009 pourrait s'avérer très important dans le contexte des débats actuels autour de la création de l'Union pour la Méditerranée à titre de complément au processus de Barcelone, et permettrait de s'assurer que l'AMPE, via la présidence du PE, joue un rôle dans ces discussions. Il souligne l'importance de conférer une dimension parlementaire à ce projet et le fait que l'existence de l'AMPE doit être prise en compte dans le contexte de la proposition qui sera présenté à Paris en juillet 2008.

Mme Saifi informe les participants que la commission politique de l'AMPE, en sa réunion du 28 janvier 2008, a proposé d'envoyer une délégation d'enquête dans la bande de Gaza et dans les villes frontières d'Israël afin d'évaluer les développements dans la région à la suite de la conférence d'Annapolis. La proposition a été approuvée par le Bureau de l'AMPE le 28 février 2008 et des propositions sont attendues concernant les membres de cette délégation et son calendrier.

Mme Kratsa suggère de mettre la proposition de création d'un «*Prix de la femme Euro-Med de l'année*» à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Bureau de l'AMPE à Athènes. Cette proposition a été faite dans la recommandation de la commission ad hoc des droits de la femme adoptée par la séance plénière de l'AMPE de mars 2007 à Tunis (paragraphe 53).

La séance est levée à 19 heures.